



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202419-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHERL

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB_2024/19_Finances

Adoption du budget primitif 2024_budget AEP

Monsieur le Maire,

DONNE lecture, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes de ce document budgétaire et propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif du Budget AEP 2024 dont les autorisations de dépenses et de recettes, s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation	
Dépenses	144 000,00 €
Recettes	144 000,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	138 900,00 €
Recettes	138 900,00 €
Soit un budget primitif équilibré à la somme de	282 900,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,
D'ADOPTER les propositions du budget primitif AEP 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
A.JOLLY

Le Maire,
D.PHOENIX

